

GUIDE POUR L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) DANS LE PREMIER DEGRE

INSCRIPTION, ACCUEIL ET PRINCIPES DE SCOLARISATION		
QUESTIONS	REPONSES	RESSOURCES
Qu'est-ce qu'un EFIV (Enfant Issu de Familles Itinérantes et de Voyageurs) ?	Les enfants de familles itinérantes et de voyageurs correspondent à un large public. Il s'agit d'enfants « issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées <u>depuis peu</u> , ayant un mode de relation discontinu à l'école ». Sont concernés les élèves vivant dans des familles dont les déplacements ne favorisent pas, ou n'ont pas favorisé - si la famille est sédentarisée <u>depuis peu</u> - la continuité scolaire et les apprentissages.	Dossier DGESCO
Faut-il informer de l'arrivée d'un EFIV ?	Oui. Une fiche navette doit être complétée à l'arrivée puis au départ de l'élève et envoyée par courrier électronique aux services concernés (indiqués sur la fiche navette).	Fiches navette départementales
Quelle est la circulaire de référence pour l'organisation de la scolarité des EFIV ?	Le texte de référence est le Bulletin Officiel n° 37 du 11 octobre 2012.	Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 relative à la scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
Quelles sont les modalités d'inscription ?	L'inscription scolaire relève de la responsabilité du maire. Le fait qu'une famille soit hébergée de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation. La famille peut prolonger son séjour sur une aire d'accueil afin d'achever l'année scolaire (disposition prévue par la circulaire relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental des gens du voyage)	Circulaire n° 91-220 du 30 juillet 1991 : point 1 Circulaire NOR:INTD 0600074C du 03 août 2006 : point 1 dernier paragraphe
Quelles sont les modalités d'admission à l'école ?	La scolarisation s'effectue dans les écoles du secteur du lieu de stationnement sauf cas particulier impliquant l'accueil dans une unité pédagogique dont l'établissement est dépourvu. Au cas où le directeur d'école se trouverait dans l'impossibilité absolue d'admettre l'élève, par manque de place, il prend immédiatement contact avec l'IEN de la circonscription.	Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 : point 1, paragraphe 2

L'EFIV doit-il être inscrit dans ONDE ?	Oui , l'élève doit être inscrit dans ONDE, même si la période de scolarisation est très courte.	
Peut-on inscrire l'élève si la famille n'a pas fourni tous les documents obligatoires ?	Même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire, dans l'attente de la présentation, dans les plus brefs délais, des documents qui permettent d'effectuer son inscription.	Circulaire n° 91-220 du 30 juillet 1991 , point 1
Dans quel niveau de classe inscrire l'élève ?	L'élève doit être inscrit dans une classe correspondant à sa classe d'âge . Il est important de veiller à la cohérence du parcours de l'élève.	Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 : point 3.1
Quelles questions posées à la famille lors du 1 ^{er} contact ?	Demander l'adresse postale fixe de la famille (adresse à laquelle elle reçoit ses courriers, à distinguer de l'adresse de stationnement). Demander si les élèves ont un LSU, un dossier scolaire ou une fiche de scolarité ⇒ établir un lien avec l'école précédente. Demander le mode de communication souhaité (oral, écrit, téléphone, sms, message).	
Y-a-t-il une obligation d'assiduité scolaire ? Que faire en cas d'absences répétées ?	Le droit commun s'applique en tous points aux EFIV : obligation et assiduité scolaire entre 6 et 16 ans quelles que soient la durée et les modalités de stationnement. En cas d'absence, contacter la famille pour connaître et, si nécessaire, rappeler les obligations scolaires. En cas d'absences répétées ou prolongées, la procédure mise en œuvre pour les élèves sédentarisés s'applique pour les EFIV.	Dispositif « Absentéisme scolaire »
Que faire quand l'élève quitte l'école ?	Lors de l'inscription de l'élève, insister sur l'importance de prévenir l'école à l'approche du départ (expliquer les raisons). Compléter le Livret Scolaire Unique Numérique qui va permettre de favoriser la continuité des apprentissages. Des propositions d'adaptation pour les élèves itinérants sont disponibles sur le site du CASNAV de Nancy-Metz (rubrique EFIV).	Compétences de base LSU pour une évaluation rapide des acquis des EFIV

APPRENTISSAGES, EVALUATION ET ORIENTATION		
QUESTIONS	REPONSES	RESSOURCES
Comment et avec quel(s) outil(s) évaluer le niveau de l'élève à son arrivée ?	A son arrivée : le LSUN permet d'obtenir les premiers éléments sur le niveau scolaire de l'élève. Des supports en ligne peuvent permettre d'affiner l'évaluation.	Évaluations initiales en lecture et mathématiques : CANOPE Académie de Nantes Évaluation non verbale en mathématiques Évaluation d'un lecteur débutant scolarisé en C3
A son départ ?	Le LSU est à compléter. Seules les compétences travaillées sont à renseigner.	Adaptation du LSUN
Comment organiser les apprentissages ?	En fonction de la situation et des besoins de l'élève, des aides et des adaptations sont à mettre en place. Au sein de l'école : Un projet personnalisé avec des objectifs à court terme peut être mis en place et réfléchi en équipe afin d'envisager des décloisonnements possibles. Au sein de la classe : Une organisation en trois temps peut être pensée afin de faciliter l'adaptation aux possibilités de l'élève : - Un temps collectif où il doit suivre l'activité du groupe classe. - Puis un temps individuel où il travaille un document spécialement didactisé pour lui, en lien avec la séance, ou bien le même document que pour ses camarades avec une tâche différente. - Enfin, dans un troisième temps, l'élève se livre à une activité plus reposante (l'enseignant peut, par exemple, proposer à l'élève de refaire et de se réapproprier un exercice réalisé précédemment).	Ressources en ligne pour un travail en autonomie : - Écoute d'albums : CASNAV Strasbourg – CASNAV Nancy-Metz - Assistance scolaire personnalisée - Recherche de capsules vidéos permettant la réappropriation de la notion (ex : les fondamentaux-CANOPE)

Quels sont les outils permettant l'adaptation ?	Une méthode de lecture téléchargeables à destination des EFIV. Outils d'aide à la lecture : - Repérage du sens de la lecture - Etayage syllabique - Lisibilité du texte - Calcul de la part des textes directement déchiffrable par les élèves - Vocalisation du texte - Adaptation et simplification de textes - Etayage visuel pour la reconnaissance des lettres suscitant des confusions - Etayage gestuel pour la reconnaissance des sons Outil d'adaptation pour la lecture et les mathématiques Exemples d'activités pour automatiser le décodage	Méthode s'organisant autour d'un texte court : Je voyage, je vais à l'école Lire Couleur (extension à installer sur LibreOffice ou OpenOffice) Plateforme Anagraph Vocalisation Hibou et Alector Open Dyslexic Gestes de la méthode Borel-Maisonnny Le Cartable fantastique (ruban word) Identifier les mots
Comment assurer la continuité pédagogique à distance ?	Ressources pour assurer la continuité pédagogiques	CASNAV Nancy-Metz : padlets cycles 1 et 2 CASNAV Besançon : répertoire d'applications gratuites et de sites Internet
Comment envisager les procédures liées à l'orientation ?	Si les compétences de l'élève nécessitent une orientation spécifique (ULIS SEGPA, EMS...), il est important de mettre en place l'ensemble des procédures, même si l'élève est scolarisé dans l'école pour un temps limité ou que la famille envisage de solliciter l'IEF dans le second degré. Prévoir quoiqu'il arrive une orientation dans un collège dans le cas d'un refus de l'IEF. <u>Point de vigilance</u> : accompagner les familles dans un projet de scolarisation au collège.	EDUSCOL : Guide repère pour la scolarisation des EFIV, juillet 2024

CONNAISSANCE DU PUBLIC ET LIEN AVEC LES FAMILLES		
QUESTIONS	REponses	RESSOURCES
Comment mieux comprendre la communauté des gens du voyage pour mieux scolariser les enfants ?	Le rapport au temps, à l'espace et à l'école sont à prendre en compte afin de mieux cerner les besoins spécifiques de l'élève.	Connaître les publics accueillis Courts vidéos permettant de mieux connaître la communauté des gens du voyage et leur rapport à l'école (disponibles au CASNAV-CAREP)
Comment communiquer avec la famille ?	La qualité de l'accueil et l'image bienveillante de l'école jouent un rôle primordial dans le déroulement de la scolarité. Il est important de mettre en place et de maintenir une relation de confiance entre les représentants de l'institution scolaire et les familles de Voyageurs. Plusieurs pistes peuvent être envisagées : - Expliciter les attentes de l'Ecole et les principes de fonctionnement (horaires, règles de vie dans l'école et dans la classe, etc.). Il serait par exemple intéressant de faire vivre un temps de classe aux parents. - Montrer l'importance de l'assiduité (par exemple, en appelant la famille en cas d'absence). - Rendre lisible le déroulement de la scolarité.	Ressources EDUSCOL Vidéo de présentation d'une école maternelle en Moselle Vidéo « Sur le chemin de l'école », académie Maine et Loire Vidéo de présentation d'une école maternelle dans l'académie de Créteil
Quelles sont les informations importantes à leur donner ?	Un livret d'accueil recensant les informations principales et indispensables peut être donné à la famille. Il est important que ce document comporte peu d'écrit. Un groupe de travail du département des Vosges a élaboré un livret d'accueil qui peut servir de point d'appui.	Livret d'accueil 88
Dans quel(s) domaine(s) y-a-t-il un travail spécifique à mener ?	Dans certains cas, des familles de Voyageurs peuvent exprimer une réticence à ce que leur enfant quitte l'enceinte de l'école pour des activités scolaires (sorties, piscine). Dans ce cas, il convient de rassurer les parents (filmer les temps de piscine pour montrer qu'il existe un encadrement et une adaptation aux non-nageurs). Il est également possible de proposer à la famille d'accompagner.	

PERSONNES RESSOURCES DANS LES QUATRE DÉPARTEMENTS

ACADÉMIE NANCY)METZ
CASNAV-CAREP – site de Saurupt
Anne TROGRIC-KUHNEL, formatrice
 RECTORAT de Nancy-Metz
 Case officielle n° 30013 / 54035 NANCY CEDEX
 Tél : 03 83 86 27 70 /E-mail : anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr

MEURTHE ET MOSELLE	Coordonnatrice départementale Cathy NALET, IEN IEF DSDEN de Meurthe et Moselle 9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - 54035 Nancy Cedex E-mail : Cathy.Nalet@ac-nancy-metz.fr Association « Amitiés Tsiganes 54 » 15 rue Laurent Bonnevey CS 32019 / 54000 NANCY Tél : 03 83 98 00 69 / E-mail : amitiestsiganes54@wanadoo.fr	MOSELLE	Coordonnatrice départementale Sylvie SAUVAGE, IEN IEF DSDEN Moselle 1 rue Wilson - 57000 METZ E-mail : sylvie.Sauvage@ac-nancy-metz.fr CASNAV-CAREP – site de Saurupt Case officielle n° 30013 / 54035 NANCY CEDEX Tél : 03 83 86 27 33 / E-mail : anne.kuhnel@ac-nancy-metz.fr Association « Amitiés Tsiganes 57 » 6 av Sébastopol 57057 Metz Tél : 03 82 84 64 59 / E-mail : at.nilvange@wanadoo.fr
MEUSE	Coordonnateur départemental Morisot Nicolas, conseiller pédagogique. ASH 24 avenue du 94^e R.I. - BP n° 20564 / 55013 BAR LE DUC CEDEX E-mail : Nicolas.Morisot@ac-nancy-metz.fr Association « AMIE » <u>Informations :</u> https://amie55com.wordpress.com/home/accompagnement/service-daccompagnement-des-gens-du-voyage/ Contact secteur NORD : Contact secteur SUD :	VOSGES	Coordonnatrice départementale Cathy NALET, IEN IEF DSDEN Vosges 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal E-mail : ce.dsden88-ief@ac-nancy-metz.fr Association SAAGV « service d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage » 1 chemin de Cendrillon / 88000 EPINAL Tél. 03.29.31.33.43 / E-mail : saagv@fms88.com

Ce guide a été réalisé par Anne TROGRIC-KUHNEL (formatrice CASNAV-CAREP), en partenariat avec l'équipe des conseillers pédagogiques référents EFIV du département de la Moselle - Novembre 2017 (mis à jour septembre 2025)